



VILLE D'HENRICHEMONT  
1 PLACE DE LA MAIRIE  
18250 HENRICHEMONT  
☎ 02.48.26.70.04  
mairiehenrichemont@orange.fr

**ARRETE DU 12 avril 2024**  
**PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DES**  
**VEHICULES**  
**Place Bernard**

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-1
- Vu le Code de la route
- Vu le Code de la voirie routière
- Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public,
- Considérant qu'il y a lieu de faciliter le bon déroulement du chantier du square du jeu de paume
- Considérant l'installation d'un bungalow côté jeu de paume par l'entreprise CHOPINEAU, Les chichards à Neuvy deux clochers

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le stationnement des véhicules sera interdit à compter du 15 avril 2024 et ce jusqu'au 31 décembre 2024, Place Bernard, côté jeu de paume

**Article 2<sup>ème</sup> :** La signalisation sera mise en place par les services techniques de la commune.

**Article 3<sup>ème</sup> :** La Gendarmerie et le Directeur des Services Techniques, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20240412-2024-38-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024

Le Maire  
Gilles BUREAU



Publié sur le site internet de la commune le 15/04/2024